

**Compte rendu**  
**Conseil de la Communauté  
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 19 mars 2007  
à 19 h 00'  
Salle des fêtes de Waltembourg**

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. BARTHELEMY Eric, SCHWALLER Jean-Charles, THOMAS René, MERTZ Freddy.

Autres membres :

MM. MUTZ Jean-Michel, SPRENG Victor, commune d'Arzviller.

M. MERTZ Richard, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. BENTZ Lucien, FREYERMUTH Jean-Marie, SCHWARTZ Stéphane, commune de Dabo.

M. KNOPF Paul, commune de Danne et Quatre Vents.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.

MM. HEITZMANN René, commune de Henridorff.

M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.

M. PERRY Bernard, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vescheim.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. ROTH Charles, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

M. DALIGUET Eric, commune de Bourscheid.  
M. ANSTETT Claude, commune de Dabo.  
M. SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.  
M. KAISER Jean-Jacques, commune de Henridorff.  
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.  
M. CORRIGER Marc, commune de Lutzelbourg.  
MM. BELLOT Jean-Michel, MAZERAND Hubert, commune de Lixheim.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. ANSTETT Armand, représentant M. ANSTETT Claude, commune de Dabo.  
M. SCHEFFLER Paul, représentant M. SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.  
M. LANTER Joseph, représentant M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.  
M. PERRY Grégoire, représentant M. CORRIGER Marc, commune de Lutzelbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. BARBARAS Francis, commune de Dannelbourg.  
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.  
M. GANGLOFF Olivier, commune de Hangviller.  
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.  
M. PASSALACQUA Guy, commune de Waltembourg.  
M. GERBER Jean Claude, commune de Wintersbourg.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 34

Date de convocation : 12 mars 2007.

Date de transmission en Sous-Préfecture : 3 avril 2007.

Date d'affichage : 3 avril 2007.

Après avoir salué l'assemblée et les hôtes de la tribune, le Président cède la parole à M. Gérard SCHEID, Maire de la localité d'accueil puis le Président ouvre la séance en excusant Mme BOURST, receveur communautaire.

## **1. Budgets primitifs 2007**

### **1.1. Budget général M14**

#### *1.1.1. Vote des taux additionnels*

Au regard de la situation financière et des programmes d'investissement prévus en 2007, Monsieur le Président propose aux délégués de reconduire, pour l'exercice 2007, les taux additionnels suivants :

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Taxe d'habitation :       | 0,367 % |
| Taxe foncière :           | 0,441 % |
| Taxe foncière non bâtie : | 2,73 %  |
| Taxe professionnelle :    | 0,42 %  |

|                                  |            |    |
|----------------------------------|------------|----|
| Après présentation, après débat, | Pour       | 33 |
|                                  | Contre     | 0  |
|                                  | Abstention | 1  |

#### *1.1.2. Présentation et vote du budget*

Le Président présente et soumet au vote le projet de budget 2007 transmis avec l'ordre du jour sous sa forme simplifiée.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### **1.2. Budget annexe M4**

#### *1.2.1. Présentation et vote du budget*

Monsieur THOMAS René, chargé du budget, donne lecture à l'assemblée du budget annexe 2007 transmis avec l'ordre du jour sous sa forme simplifiée.

|                                  |            |    |
|----------------------------------|------------|----|
| Après présentation, après débat, | Pour       | 33 |
|                                  | Contre     | 1  |
|                                  | Abstention | 0  |

#### *1.2.2. Fixation du prix de la part de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2007*

Après examen du budget annexe 2007, et avis émis lors du conseil du 5 mars 2007, il est proposé aux délégués communautaires pour l'exercice 2007 :

- De fixer le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à 35 € par habitant/semestre

|                                  |            |    |
|----------------------------------|------------|----|
| Après présentation, après débat, | Pour       | 32 |
|                                  | Contre     | 2  |
|                                  | Abstention | 0  |

- De maintenir le montant appliqué aux professionnels selon le barème suivant :

Bac de 240 litres : 170 euros/an  
Bac de 750 litres : 780 euros/an

|                                  |            |    |
|----------------------------------|------------|----|
| Après présentation, après débat, | Pour       | 32 |
|                                  | Contre     | 2  |
|                                  | Abstention | 0  |

### 1.2.3. Avance du Budget M14 au Budget M 4

L'article L 2224.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « les budgets des services publics exploités » par un groupement de communes doivent être équilibrés en recettes et dépenses.

De même que l'article L2224.2 interdit aux groupements de commune de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés dans l'article précédent. Néanmoins, l'article 2224.2, alinéa 2, prévoit qu'un groupement de communes peut décider de prendre en charge dans son budget propre, des dépenses liées au titre d'un service public exploité : « lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financées sans augmentation des tarifs ».

Cette possibilité de décision offerte au Conseil de Communauté doit toutefois, à peine de nullité, faire l'objet d'une délibération motivée.

Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par l'EPCI, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rattachent.

**Considérant** que le budget général dégage un excédent global de 1 085 074,00 euros.

**Considérant** que le contrat location /maintenance de bacs avec Véolia arrive à échéance le 31 décembre 2007,

**Considérant** qu'il y a lieu de maintenir la dotation de bacs auprès des administrés,

**Considérant** que ces dépenses obligeront la Communauté de Communes à se rapprocher d'établissements bancaires afin de contracter un emprunt générant des intérêts.

**Considérant** que cette avance ne servira en aucun cas à compenser un déficit de fonctionnement et revêt un caractère exceptionnel.

Monsieur le Président propose aux délégués communautaires que le budget général M14 effectue une avance de 100 000,00 euros au budget annexe M4. Cette opération permettra d'économiser les intérêts d'emprunt. Le remboursement s'effectuera en deux versements (2008 – 2009). Par ailleurs, cette dépense permettra soit de racheter à Véolia le parc en place soit d'acquiescer de nouveaux bacs.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## 2. Développement Economique

### 2.1. Salon de l'Habitat et des Loisirs

Proposition est faite aux délégués communautaires de reconduire le partenariat avec l'Association des Métiers et des Exposants pour organiser ce salon en 2007 sous les mêmes termes, à savoir que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg prenne en charge les frais de communication.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Proposition est faite aux délégués communautaires d'allouer un lot de tombola d'une valeur de 500,00 euro à faire valoir dans une agence de voyage de l'Arrondissement de Sarrebourg.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## 2.2. Salon des Saveurs

Proposition est faite aux délégués communautaires de soutenir ce salon, qui se déroulera le 25 mars 2007 à Saint Jean Kourtzerode, visant à présenter différents produits sous des formes et des saveurs innovantes. L'action de la Communauté de Communes se traduira par la prise en charge de frais de communication.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## 2.3. PAIO

Conformément au débat d'orientation budgétaire, proposition est faite aux délégués communautaires de participer au fonctionnement de la PAIO à hauteur de 0,31 € par habitant sur la base de 12.778 habitants.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## 3. Déchets Ménagers

### 3.1. Avenant au contrat de collecte sélective - SITA Lorraine- : Modification du tonnage estimatif du marché

Lors du groupement de commande passé en 2004, l'estimatif des tonnages des déchets recyclables avait été estimé à 300 tonnes pour les corps creux et 600 tonnes pour les corps plats. Au vu des tonnes collectées sur l'exercice 2005 et 2006, il y a lieu de modifier les tonnages estimés ainsi :

- Corps creux : 400 tonnes
- Corps plats : 700 tonnes

Il est à noter que la variation de ces tonnes estimées ne change en rien les prix du marché notifié.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer cet avenant et de l'habiliter à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### 3.2. Présentation étude régie, étude optimisation de la gestion des déchets menées à l'échelle de l'Arrondissement de Sarrebourg

Monsieur Eric BARTHELEMY, Vice Président, en charge de l'Environnement présente aux délégués communautaires une synthèse de ces études.

### 3.3. Nouvelles réglementations collecte des déchets

Monsieur Eric BARTHELEMY, Vice Président, en charge de l'Environnement présente aux délégués communautaires les nouvelles réglementations qui s'appliquent en matière de collecte des déchets. Il informe les délégués que chaque maire a reçu en séance la liste des problèmes soulevés par ces nouvelles réglementations sur leur commune, qu'à l'aide de cette liste, il sera nécessaire de trouver des solutions afin d'être conforme à ces recommandations et ainsi de respecter la sécurité des collecteurs de déchets ménagers.

### **3.4. Opération composteurs**

Monsieur Eric BARTHELEMY, Vice Président, en charge de l'Environnement présente aux délégués communautaires les modalités financières de ce projet. Il propose aux délégués de mettre en place cette opération en 2007, de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Moselle, de l'Ademe, d'habiliter le Président à lancer l'appel d'offre et de retenir l'entreprise en charge de fournir ces composteurs et de facturer le montant de 15 euro à chaque particulier souhaitant se doter d'un composteur.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Il propose également aux délégués communautaires d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Moselle et de l'Ademe pour toute la communication liée au lancement de cette opération.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Enfin, il explique que le Pays de Sarrebourg s'est proposé pour assurer la communication quant au suivi et à l'utilisation des composteurs. Par ailleurs, avec l'aide des associations locales spécialisées dans le domaine, le Pays propose de mettre en place un réseau de Maître Composteurs pouvant à tout moment répondre aux questions des administrés.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### **3.5. Opération Bacs OM – Fin de contrat de la société Véolia**

En raison du groupement de commande, le contrat de Collecte des déchets ménagers avec la société Véolia (anciennement Onyx Est) arrive à échéance le 31 décembre 2007. Le parc de conteneurs étant sous contrat de location/maintenance, Monsieur Eric BARTHELEMY expose aux délégués communautaires les différentes hypothèses de dotations de bacs :

- Poursuivre la location maintenance avec le nouveau titulaire du marché
- Procéder à l'achat et à la dotation d'un nouveau parc de bacs
- Racheter le parc de bacs en place

Après débat avec la salle, il soumet au vote l'hypothèse de rachat du parc en place d'une valeur estimée à 70.000 euro HT.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## **4. Voies cyclables**

### **4.1. Voie cyclable "Vallée des Eclusiers"**

#### ***4.1.1. Bilan et avancée des travaux***

Monsieur Jean Charles SCHWALLER, Vice Président en charge de ce dossier, présente aux délégués communautaires l'état d'avancement des travaux.

#### *4.1.2. Panneaux d'informations*

Afin de parfaire l'aménagement de la voie cyclable, il est proposé aux délégués communautaires d'apposer le long de la voie cyclable des panneaux d'informations touristiques et d'habiliter le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et à la réalisation de ces panneaux. Différentes informations figureront sur ces panneaux : l'itinéraire, les partenaires financiers (Etat, Conseil Général de la Moselle, Conseil Régional de Lorraine), la Communauté de Communes et ses communes membres, les règles de sécurité et les curiosités touristiques locales.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

#### *4.1.3. Inauguration de la voie cyclable*

Proposition est faite aux délégués communautaires de prendre en charge les frais liés à l'inauguration de la voie cyclable et d'habiliter le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### **4.2. Voie cyclable "Hangviller – Lixheim"**

#### *4.2.1. Levé topo complémentaire*

Proposition est faite aux délégués communautaires de missionner le Géomètre Lambert pour effectuer un levé topographique complémentaire dont le montant est de 400,00 euro HT, levé indispensable à l'étude technique de la traversée du ruisseau Kubach et d'habiliter le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

#### *4.2.2. Demande de subvention complémentaire volet sécurité*

Pour des raisons de sécurité renforcée, notamment la traversée de la RD 661 et la pose de garde corps dans la forêt de Hangviller générant des dépenses supplémentaires, il s'avère nécessaire de constituer des dossiers de subventions complémentaires. A ces fins, proposition est faite d'autoriser le Président à solliciter des subventions notamment auprès du Conseil Général de la Moselle au titre de la PADTM, auprès du Conseil Régional de Lorraine, de l'Etat ou de tout autre organisme susceptibles de verser une subvention et de l'habiliter à effectuer toutes les démarches nécessaire.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

#### **4.2.3. Convention de mandats avec la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange et la commune de Vesheim**

L'itinéraire de la voie cyclable étant pour partie sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange (traversée de la commune de Fleisheim) et pour pallier au aménagement de sécurité nécessaire à la traversée de la RD 661, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer une convention de mandats et tous documents s'y rapportant avec d'autres collectivités que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

#### **4.2.4. Appel d'offre**

Par ailleurs et conformément à la réglementation en vigueur, proposition est faite d'autoriser le Président à lancer l'appel d'offre, à signer les marchés avec les entreprises retenues et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### **5. Tourisme : Panneaux de la Marne au Rhin**

Dans le cadre de la réalisation des panneaux de la Marne au Rhin, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer la convention de mandats permettant à chaque collectivité concernée de s'acquitter de leurs dépenses.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs et conformément à la réglementation en vigueur, proposition est faite d'autoriser le Président à lancer l'appel d'offre, à signer les marchés avec les entreprises retenues et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### **6. Portage de repas**

#### **6.1. Actualisation des tarifs**

Afin de prendre en compte l'actualisation des prix de fabrication des repas, proposition est faite aux délégués communautaires de fixer les prix des repas suivants à compter du 01 mai 2007 :

- Prix du repas standard livré : 6,80 euro
- Prix du repas régime livré : 6,90 euro

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.



## **6.2. Proposition de repas du soir**

Monsieur Eric BARTHELEMY, vice Président en charge de ce dossier, présente aux délégués communautaires les possibilités et les conditions financières de livrer un repas du soir (livré en même temps que les repas du midi) pour les personnes intéressées. Il précise que ce service supplémentaire se mettra en place qu'à l'issue de l'enquête des besoins en cours.

Ainsi, proposition est faite aux délégués d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette nouvelle prestation, de l'habiliter à signer l'avenant nécessaires et de fixer le prix de cette prestation à :

- 11,30 euro pour un repas (midi et soir) standard
- 11,40 euro pour un repas (midi et soir) régime

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## **7. EDF**

Monsieur René THOMAS, Vice Président en charge de ce dossier, effectue un rappel des modalités de perception des aides financières versées par EDF pour des travaux d'effacement de réseaux et les contraintes liées aux délais de réalisation des travaux. Il rappelle qu'il est primordial de présenter des devis afférents uniquement à l'effacement de réseau et qu'il est impératif de respecter les délais sans quoi EDF ne sera pas en mesure de verser les subventions.

## **8. APARTE**

Devant le succès rencontré par les éditions précédentes, la Communauté de Communes a souhaité renouveler son partenariat avec l'association « Aparté 57 », dans le cadre du Festival « Mon Mouton est un Lion » qui se déroulera du 2 au 16 Mai 2007.

Ainsi, plus de 420 élèves des écoles maternelles des communes membres, vont pouvoir assister gratuitement à une représentation du spectacle « L'Ombre d'Emma », présenté par la Compagnie « En Attendant ».

Ces représentations scolaires se dérouleront les 10, 11, 14, 15 et 18 mai à Metting. Les enfants des différents villages seront emmenés en bus sur ce lieu de représentation.

Considérant le succès remporté en 2006, la collectivité organise également une représentation « tout public » **samedi 5 Mai, à 20h 00, à l'espace Léon IX, à Dabo.**

Ce spectacle intitulé "Quai des Raoudis", présenté par la Compagnie "Théâtre Dest" s'adresse à un large public : il s'agit de la rencontre de deux enfants sur le quai d'une gare dont l'un part passer ses vacances en Lorraine, avec quelques expressions "bien de chez nous".

Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces spectacles et de verser à l'Association APARTE la somme de 8.000,00 €.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Afin de marquer cette journée auprès des 426 élèves scolaires, proposition est faite, après avis favorable de la Commission Communication, de remettre à chacun une boîte de crayons à l'effigie de la Communauté de Communes. La dépense totale s'élève à 525,00 HT.

Le président a vivement remercié les maires des communes qui nous mettent gracieusement à disposition les salles.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## **9. Haut débit : Cotisation à la CNIE**

Conformément au débat d'orientation budgétaire, proposition est faite aux délégués communautaires de participer au fonctionnement de la CNIE à hauteur de 0,08 € par habitant sur la base de 12.210 habitants.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## **10. Pays de Sarrebourg : Cotisation 2007**

Afin de permettre de poursuivre l'animation et la mise en œuvre de la politique du Pays de Sarrebourg, une contribution financière à hauteur de 1 € par habitant est demandée à toutes les Communautés de Communes.

Ainsi et conformément au BP 2007, proposition est faite aux délégués communautaires de mandater la somme de 11 978,00 € et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## **11. Divers**

### **11.1. Remboursement de frais occasionnés par la participation à des formations**

Proposition est faite au Conseil Communautaire d'habiliter le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au remboursement de frais de déplacement (carburant, péage, etc...) occasionnés pour la participation à des formations des agents de la collectivité.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Ainsi, proposition est faite aux délégués communautaires de rembourser les frais de carburant de M. André Rouschmeyer d'un montant de 46,65 euros pour avoir assisté à une formation "technicien compétent chapiteaux, tentes, structures et gradin" qui s'est tenue à Merville (59).

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### **11.2. Autres divers**

#### **11.2.1. Subventions au Club Vosgien de Dabo et de Phalsbourg Lutzelbourg**

Le Président explique la nouvelle politique du Conseil Général de la Moselle qui souhaite professionnaliser la randonnée pédestre et ainsi promouvoir un certain nombre de sentiers ayant le label Plan Départemental et d'Itinéraire de Petite Randonnée (P.D.I.P.R.).

Désormais, seule des collectivités (Commune ou Communauté de Communes) pourront demander une reconnaissance de ces sentiers et solliciter des subventions.

Ceci implique que les deux Clubs Vosgien du territoire qui assumaient ces fonctions et entretenaient les sentiers, recevaient une aide financière du Conseil Général d'un montant de 1.500 euro qu'ils ne perçoivent plus depuis 2005.

Le Président regrette que le conseil général se soit mis en retrait aussi brutalement et propose de le substituer provisoirement vu que nous souhaitons que l'activité d'entretien des sentiers se poursuive. Ainsi, il propose aux délégués communautaires d'allouer la somme de 1.500 euro qui sera versée aux Clubs Vosgien. Cette somme sera répartie d'un commun accord entre le Club Vosgien de Phalsbourg-Lutzelbourg et le Club Vosgien de Dabo et sur attestation signée des 3 parties (Clubs Vosgien et Communauté de Communes).

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Enfin il explique qu'un travail de concertation avec les Clubs Vosgien va être mis en œuvre visant à déterminer les sentiers qui doivent être inscrits au PDIPR.

### **11.2.2. Périscolaire : règlement d'attribution des aides 2006**

Au vu des 10.000 € inscrit et voté au budget primitif 2006 et après examen et concertations avec les communes concernées (Brouviller – Arzviller/Gunztviller), les membres du Bureau proposent aux délégués communautaires la clé de répartition suivante pour l'année 2006 :

Potentiel d'enfants de chaque commune      x 10.000 €

Potentiel total des enfants des communes

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président remercie l'équipe municipale de Waltembourg, lève la séance à 21 h 35 et invite les élus à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Jean GROSSE